REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA VENDEE VILLE DES SABLES D'OLONNE



Registre des Décisions du Maire (Article L.2122-22 du CGCT)

Pôle Ressources

DÉCISION 2022 - 533 - SIGNATURE DU MARCHE SUBSEQUENT N°7 A L'ACCORD CADRE D'ACHAT DE VEHICULES D'OCCASION - LOT N°2 : UTILITAIRES

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2162-1 à R2162-12,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

Considérant le marché subséquent n°20190047MS702 relatif à l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion,

DÉCIDE

Article 1: De signer un marché subséquent n°20190047MS702 avec l'entreprise CLARA AUTOMOBILES, relatif à l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion, pour un montant de 9 158,33€ HT, soit 10 990,00€ TTC, hors carte grise (902,76€).

Article 2: De publier au Recueil des Actes Administratifs et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3: Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne, le 2 1 JUL 2022

Pour le Maire et par délégation, Armel PECHEUL



Le Premier Adjoint